

Flash

Décembre 2022

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* de décembre :

1. L'année se termine...
2. La production de crédits à l'habitat poursuit sa normalisation (Source Banque de France)
3. Calendrier des commissions 2023
4. Hiver, froid et coupures de courant... et impact sur les téléphones portables
5. Dossier « Retraites » : Réforme des retraites : les Français nés après le 1^{er} juillet 1961 seront concernés, annonce Élisabeth Borne (Source Prévisima)
6. La CNIL estime légitime le traitement par les complémentaires santé de données de santé des assurés sociaux (Source France Assureurs)
7. Statistiques relatives aux sociétés d'assurance de la zone euro : troisième trimestre 2022 (Source Banque de France)
8. Après une année 2022 de toutes les surprises, comment aborder l'année 2023 ?

L'année se termine...

2022 se termine et restera pour le moins une année contrastée ; une potentielle (temporaire ?) sortie de crise sanitaire suivie de la guerre en Ukraine et d'une crise énergétique, mais aussi un taux de chômage au plus bas depuis 2008 et une inflation au haut depuis les années 80 !

Dans notre branche nous avons dû faire face à la forte baisse des marchés actions mais aussi à la très forte baisse des marchés obligataires qui habituellement jouent le rôle un rôle protecteur. En effet 2022 est la pire année depuis plus de 20 ans pour le marché obligataire avec une performance fortement négative engendrée par la hausse des taux d'intérêt. (au 2 décembre l'indice Bloomberg Euro Agg - Obligations zone euros est à -13,5 %)

En parallèle nous avons, grâce à votre activité soutenue, eut une belle croissance en assurance vie et surtout dans la commercialisation du PER qui restera le produit phare de ces 2 dernières années en assurance vie.

Dans ce contexte, nous vous adressons tous nos remerciements pour votre fidélité et votre confiance au cours de 2022.

Toute l'équipe d'Optimum Vie vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.



La production de crédits à l'habitat poursuit sa normalisation (Source Banque de France)

En septembre le flux CVS des nouveaux crédits s'établit à 18,7 milliards d'euros (après 21,0 milliards en août), tandis que les taux d'intérêt continuent leur remontée progressive, avec un taux effectif au sens étroit -TESE-, c'est-à-dire hors frais et assurances, de 1,68 % en moyenne (après 1,58 % en août)...

L'estimation avancée pour octobre indique une poursuite de la remontée du taux d'intérêt moyen sur les nouveaux crédits qui atteindrait 1,79 %...



Tous les points de cette rubrique sur : <https://www.banque-france.fr/statistiques/credit/credit/credits-aux-particuliers>

Calendrier des commissions 2023

Vous trouverez ci-dessous le calendrier pour le calcul des commissions mis en place pour 2023.

Ce tableau est également accessible toute l'année au sein de la bibliothèque commerciale de notre tarifateur (espace courtiers)

Date de calcul des commissions pour l'année 2023

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
	07/02/2023	07/03/2023	04/04/2023	16/05/2023	06/06/2023
10/01/2023	14/02/2023	14/03/2023		23/05/2023	13/06/2023
17/01/2023	21/02/2023	21/03/2023	18/04/2023	30/05/2023	20/06/2023
24/01/2023	28/02/2023	28/03/2023	25/04/2023		27/06/2023
31/01/2023					
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
04/07/2023	01/08/2023	05/09/2023	03/10/2023	07/11/2023	05/12/2023
11/07/2023	08/08/2023	12/09/2023	10/10/2023	14/11/2023	12/12/2023
18/07/2023	22/08/2023	19/09/2023	17/10/2023	21/11/2023	19/12/2023
25/07/2023	29/08/2023	26/09/2023	24/10/2023	28/11/2023	
			31/10/2023		

*Cela prend ensuite quelques jours pour être réellement payé.

Hiver, froid et coupures de courant... et impact sur les téléphones portables

« Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour Je crains que nos concitoyens ne découvrent que les réseaux télécoms dépendent de l'électricité », a indiqué Christel Heydemann la Directrice Générale d'Orange

Au cours d'une audition devant la Commission des affaires économiques du Sénat, la directrice générale d'Orange a évoqué les difficultés d'approvisionnement en énergie qui sont signalées par RTE, le gestionnaire national du réseau électrique. Si dans une zone géographique, les services de réseau mobile sont éteints pendant deux heures, il n'y aura pas d'accès au service des numéros d'urgence durant cette période, a-t-elle précisé. « Il est illusoire d'imaginer qu'en cas de délestage, on saura maintenir un service continu ; les réseaux télécoms ne sont pas jugés comme des sites prioritaires », a déploré Christel Heydemann, alors que les téléphones portables sont devenus le moyen principal des Français pour contacter les services de secours et le numéro d'urgence 112.

« Il est vrai que les antennes relais sont connectées à l'électricité », confirme-t-on de source gouvernementale. « La plupart d'entre elles ne sont pas équipées de batterie de secours ou de groupe électrogène pour prendre le relais en cas de coupure de courant », reconnaît le gouvernement.

En clair, « certaines antennes pourraient ne pas surmonter » un délestage énergétique pour éviter un black-out. Il pourrait ainsi y avoir des situations où la lumière fonctionne dans un appartement mais les (réseaux) mobiles ne fonctionnent pas parce que la tour est dans une zone qui est elle-même délestée, et vice-versa », a encore averti la dirigeante d'Orange. Cela donnerait « des situations assez inédites »

À suivre...



Réforme des retraites : les Français nés après le 1^{er} juillet 1961 seront concernés, annonce Élisabeth Borne (Source Prévisima)

La Première ministre Élisabeth Borne a annoncé que la réforme des retraites devrait s'appliquer de manière progressive dès l'été 2023 à la génération née au deuxième semestre 1961. Le point sur les premiers arbitrages de la réforme, qui sera dévoilée le 15 décembre.

Report progressif de l'âge de départ de 62 à 65 ans

Élisabeth Borne a rappelé l'engagement présidentiel d'Emmanuel Macron: « le report progressif de l'âge de départ à la retraite de 62 à 65 ans d'ici 2031 », qui permettrait selon le gouvernement de ramener le système des retraites à l'équilibre dans les 10 ans.

L'exécutif pourrait toutefois se montrer ouvert aux propositions des partenaires sociaux, tant que le résultat est au rendez-vous : si un « autre chemin » permettant « d'atteindre le même résultat » est proposé par ces derniers, il sera étudié. Seuls deux scénarios sont écartés d'office :

- La baisse du montant des retraites ;
- Et la hausse du coût du travail par des cotisations supplémentaires.

1^{er} juillet 1961 : date fatidique

La réforme a vocation à s'appliquer à (presque) l'ensemble des Français qui ne sont pas encore à la retraite.

Et pour cause : la Première ministre a indiqué que seraient concernés l'ensemble des Français nés « à partir de la génération née au deuxième semestre 1961 ».

Bien entendu, l'application de la réforme sera progressive : « il ne s'agit pas de dire que du jour au lendemain, on passe de 62 à 64 ou 65 ans. Les personnes concernées nées en 1961 travailleront quelques mois de plus avant de pouvoir atteindre l'âge légal de départ en retraite » a-t-elle expliqué au Parisien.



Décote, minimum de pension, carrière longue, retraite progressive

Afin que la réforme soit la plus « juste » possible, la majorité avance plusieurs propositions :

- L'âge de la décote ne devrait pas augmenter, et devrait rester à 67 afin de ne pas pénaliser les femmes, notamment ;
- Le minimum de pension devrait, à l'issue de cette réforme, être fixé à 1 200 € (soit 85 % du SMIC) ;

- Le dispositif de carrière longue devrait être maintenu « et même assoupli » pour ceux qui ont commencé à travailler très tôt et les périodes de congé parental pourraient être pris en compte dans le calcul de la durée de cotisation de ce dispositif ;
- Le dispositif de retraite progressive pourrait être élargi à la fonction publique.

Quid de la pénibilité et des régimes spéciaux ?

Pour les régimes spéciaux, la Première ministre a confirmé que les nouveaux recrutés des régimes spéciaux devraient être affiliés au régime général. La clause du grand-père est donc vouée à s'appliquer : les personnes qui travaillent actuellement à la Banque de France, la RATP, les industries électriques et gazières, etc. devraient garder leurs privilèges en la matière.

En matière de pénibilité, la Première ministre estime qu'il devrait être possible « d'encore améliorer les facteurs pris en compte, notamment pour renforcer la prévention de l'usure professionnelle ». Il est par exemple envisagé que le compte pénibilité puisse être utilisé pour de nouvelles utilisations « par exemple pour un congé de reconversion ».

Affaire à suivre.

La CNIL estime légitime le traitement par les complémentaires santé de données de santé des assurés sociaux (Source France Assureurs)



La CNIL vient de clôturer les plaintes contestant le principe du traitement de données de santé des assurés sociaux par les organismes complémentaires. Elle acte que la transmission de données de santé aux organismes complémentaires

respecte le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et le secret médical et valide le cadre actuel utilisé pour le tiers payant. Elle appelle à clarifier l'encadrement législatif.

Les complémentaires santé ont besoin de connaître les données de santé de leurs assurés pour pouvoir les rembourser de leurs dépenses. Ces données permettent également de limiter l'avance de frais par les assurés grâce au tiers payant.

Les complémentaires, bien conscientes de leur responsabilité et conformément au droit, ont mis en place des processus permettant de garantir la confidentialité, la sécurité et la traçabilité de ces données qui, même si elles appartiennent formellement à la catégorie des données de santé, ne permettent pas de connaître la situation médicale des assurés. Le système de transmission de ces données respecte le RGPD et le secret médical.

Un recueil du consentement de l'assuré est réalisé avant chaque envoi de ses données à l'organisme complémentaire qui prend en charge ses dépenses de santé.

Les organismes complémentaires d'assurance maladie sont prêts à renforcer le cadre juridique dans lequel s'organisent aujourd'hui ces données de santé dans un esprit constructif et toujours pour améliorer le service rendu aux assurés.

Statistiques relatives aux sociétés d'assurance de la zone euro : troisième trimestre 2022 (Source Banque de France)

- Au troisième trimestre 2022, le total des actifs des sociétés d'assurance de la zone euro représentait 8 266 milliards d'euros, soit 209 milliards de moins qu'au deuxième trimestre 2022 ;
- Le total des provisions techniques d'assurance des sociétés d'assurance de la zone euro est revenu à 5 944 milliards d'euros au troisième trimestre 2022, soit une baisse de 216 milliards par rapport au deuxième trimestre 2022.

Le total des actifs des sociétés d'assurance de la zone euro a diminué, s'inscrivant à 8 266 milliards d'euros au troisième trimestre 2022, après 8 475 milliards au deuxième trimestre.

Au troisième trimestre 2022, les titres de créance représentaient 34,8 % du total des actifs du secteur. Les parts de fonds d'investissement constituaient le deuxième poste le plus important (29,4 %), suivies des actions (14,1 %) et des prêts (6,9 %).

La suite sur :

<https://www.banque-france.fr/communiquede-presse/statistiques-relatives-aux-societes-dassurance-de-la-zone-euro-troisieme-trimestre-2022>



Optimum Gestion Financière : Après une année 2022 de toutes les surprises, comment aborder l'année 2023 ?

Une guerre inattendue et une hausse des prix surprenante

En début d'année, la Russie a déclenché une invasion de l'Ukraine. Afin d'asphyxier l'économie russe, les pays membres de l'OTAN ont mis en place des sanctions à l'encontre d'individus, de sociétés russes et plus récemment à l'encontre des exports de pétrole du pays. Une résolution diplomatique du conflit n'est pour l'instant pas en vue et il pourrait encore s'étendre sur plusieurs mois. Les effets de cette guerre se sont fait ressentir sur les prix de l'énergie et des denrées alimentaires, l'Ukraine et la Russie étant de gros producteurs de ces matières premières à l'échelle mondiale.

Alors que les chaînes d'approvisionnement se remettaient difficilement de la pandémie, les ménages ont profité de la réouverture des économies pour rattraper la consommation des biens et services difficilement accessibles jusqu'alors. Ainsi, l'effet croisé d'un rattrapage de la demande, d'une offre toujours contrainte et d'une hausse des coûts de transport et de production liée à l'énergie a déclenché une hausse surprenante des prix à la consommation.

L'inflation a battu des records en zone euro à s'établissant à 10 % au mois de novembre après avoir culminé à 10,6 % en octobre. Alors que le choc initial découlait de l'explosion des prix énergétiques, les effets de second tour se sont enclenchés. L'inflation cœur, hors prix de l'énergie et de l'alimentation, progresse également de 5,0 % (+0,2 %), bien au-delà des 2 % ciblés par la Banque Centrale Européenne (« BCE »). La décomposition de l'inflation met en évidence l'accélération des prix des biens et des services sur l'année.

En revanche, en Amérique du Nord, la tendance est au ralentissement de l'inflation. En effet, aux États-Unis, l'inflation est passée de 9,1 % à fin juin à 7,7 % en octobre alors qu'au Canada elle passe de 8,1 % à 6,9 % sur la même période. Il semblerait donc que le pic d'inflation ait été atteint outre-Atlantique.

Le virage serré des banques centrales

Devant une inflation plus élevée et sûrement plus durable, les banques centrales ont été contraintes de réagir. Ainsi, la Banque centrale européenne (« BCE »), a pour la première fois depuis 2011, rehaussé ses taux directeurs en 2022 et a annoncé la fin de ses programmes d'achats d'actifs. Le taux de dépôt de la BCE est passé de -0,50 % en début d'année à 1,5 % à fin novembre. D'après les intervenants de marché, il pourrait atteindre 2,85 % en juillet 2023.

En Amérique du Nord, la hausse de l'inflation étant apparue plus tôt dans l'année, les banques centrales nord-américaines ont pris de l'avance par rapport à la BCE. La Réserve fédérale américaine (« Fed ») a rehaussé fortement son taux directeur pour atteindre une fourchette de 3,75 % à 4 %. De plus, l'institution a commencé à réduire la taille de son bilan dès le mois d'avril 2022. Dans le même temps, la Banque du Canada a rehaussé son taux directeur de 0,25 % à 4,25 %.

Ce resserrement monétaire rapide a eu un impact non négligeable sur les marchés financiers dans leur ensemble. Les marchés actions ont corrigé tout au long de l'année et affichent des performances négatives pour la plupart

Région / pays	Indice	Devise	Performances 2022 (%)
France	CAC 40	€	-4,2
Allemagne	DAX	€	-9,9
Actions européennes	Stoxx 600	€	-7,4
États-Unis	S&P 500	USD	-15,0
Canada	S&P/TSX Composite	CAD	-2,9
Royaume-Uni	FTSE 100	GBP	4,4
Japon	Nikkei 225	Yen	-1,3
Monde	MSCI Monde	USD	-15,2
Marchés émergents	MSCI Marchés Émergents	USD	-19,4

Source : Bloomberg au 12/12/2022

Optimum Gestion Financière : Après une année 2022 de toutes les surprises, comment aborder l'année 2023 ? (suite)

Alors que les obligations ont habituellement tendance à protéger contre la volatilité des marchés actions, cette année est bien différente.

Source : Bloomberg au 12/12/2022

Région / pays	Indice	Devise	Performances 2022 (%)
France	OAT 10 ans	€	-15,4
Zone euro	Dette souveraine « cœur »	€	-14,9
Zone euro	Dette souveraine périphérique	€	-13,6
Zone euro	Dettes d'entreprises bien notées	€	-12,1
Zone euro	Dettes d'entreprises mal notées	€	-10,8

En effet, le marché des obligations de la zone euro¹ affiche la pire performance depuis la création de la monnaie unique avec près de -14 % ! Ainsi, cette année, même un investissement dans des actifs réputés « sans risque » n'aurait pas permis de protéger le capital investi à court terme.

Le rebond post-covid coupé dans son élan

Dans son dernier rapport de perspectives économiques intitulé « *Payer le prix de la guerre* »², l'OCDE a revu à la baisse ses prévisions de croissance. En effet, la croissance mondiale devrait s'établir à 3 % en 2022 et 2,2 % en 2023 (contre 2,8 % à la prévision du mois de juin). La croissance de la zone euro pour 2023 est fortement revue à la baisse à 0,3 % (contre 1,6 % en juin).

Les dernières publications économiques confirment cette tendance. En zone euro, les indicateurs d'activité *PMI* des directeurs d'achat sont en territoire de contraction laissant présager un ralentissement économique à venir. Aux États-Unis, l'indicateur d'activité manufacturière est lui aussi passé en zone de contraction, alors que la confiance des consommateurs est au plus bas depuis 2008 des 2 côtés de l'Atlantique.

Le rebond post-covid a été coupé dans son élan par les incertitudes liées à la guerre en Ukraine, des chaînes d'approvisionnement encore ralenties et une hausse rapide des prix et des taux d'intérêt.

2023 : l'année du pivot ?

Les marchés ont été positivement surpris par la trajectoire baissière de l'inflation en Amérique du Nord, laissant présager un ralentissement du resserrement monétaire. Cette inflexion a bénéficié aux marchés des obligations et des actions sur le dernier trimestre de l'année. Les perspectives moroses de croissance économique, voire de récession, pour l'année prochaine, renforcent ce scénario. Aux États-Unis, les intervenants de marché anticipent même un « pivot » de la *Fed*, c'est à dire des baisses de taux directeurs dès le second semestre 2023. Le principal risque pour l'année prochaine réside donc dans une éventuelle déception vis-à-vis de la trajectoire baissière de l'inflation ou d'un « pivot » des banques centrales. Des politiques monétaires moins agressives seraient bénéfiques pour les investisseurs obligataires mais également pour les actions si la récession s'avère modérée.

Fait rare, l'année 2022 a été le siège de performances négatives sur la plupart des classes d'actifs. Les actions canadiennes affichent l'une des meilleures performances de l'année grâce à l'appréciation du dollar canadien face à l'euro, mais aussi grâce à une économie productrices de matières premières énergétiques et agricoles. Les investisseurs abordent l'année 2023 sur des valorisations relativement attractives. Alors qu'un ralentissement économique devient de plus en plus probable, il faudra privilégier les sociétés dites « défensives » (consommation de base, santé...) faiblement endettées et à fortes marges. Les obligations après une année particulièrement difficile offrent maintenant un coussin de rendement attrayant capable d'absorber d'éventuelles hausses des taux. Néanmoins, sélectionner des émetteurs présentant une bonne qualité de crédit est plus que jamais nécessaire car les agences de notation s'attendent à une hausse du taux de défaut en 2023. Il faudra donc continuer à investir régulièrement en privilégiant des stratégies diversifiées.

Performances (nettes de frais de gestion)*	2022
Optimum Actions	-19,7
Optimum Actions Internationales	-16,5
Optimum Patrimoine	-13,0
Optimum Obligations	-8,6
Fonds Optimum Actions Canada (R)	-6,7

*au 9 décembre 2022

1 - Indice Bloomberg Euro Aggregate

2 - Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2022 – <https://doi.org/10.1787/4c8d9c61-fr>

OPTIMUM VIE S.A.

94, rue de Courcelles
75008 Paris, France
+ 33 1 44 15 81 81

optimumvie.fr
optimumvie.fr/linkedin

